



PRÉFET DE LA GIRONDE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Service des Procédures Environnementales

RECEPISSE N° 201800587
DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT
D'INSTALLATIONS CLASSÉES

LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE

VU le Code de l'Environnement, son titre 1^{er} du livre V et notamment son article R 512-68,

DONNE RECEPISSE A

M. Le Président de la Société MAISON LE STAR VIGNOBLES & CHÂTEAUX
ZAE de L'Arbalestrier
33220 PINEUILH

de sa déclaration en date du 30 avril 2018 portant changement de dénomination sociale de son établissement concernant:

ZAE de L'Arbalestrier
33220 PINEUILH

relevant de la nomenclature des installations classées, au titre de la rubrique indiquée ci-dessous :
2251-B1

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter 16355/2 du 15 septembre 2011, joints au présent récépissé, restent applicables au nouvel exploitant en lieu et place de :

SAS G.R.M
ZAE de L'Arbalestrier
33220 PINEUILH

Conformément, à l'article R. 512-46-23 du code de l'environnement, le représentant de la société MAISON LE STAR VIGNOBLES & CHÂTEAUX devra porter à la connaissance de monsieur le Préfet toute modification apportée à cette installation préalablement à sa réalisation.

BORDEAUX, le 12 juin 2018

Pour le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer,
La Chef du Service des Procédures Environnementales

Armelle RESSOUCHES